

PRÉFET COORDONNATEUR DE BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Auvergne-Rhône-Alpes

Délégation de bassin Rhône-Méditerranée

Lyon, le **12 JUL. 2017**

Affaire suivie par : Pierre-Jean MARTINEZ
Service Bassin Rhône-Méditerranée et plan Rhône
Tél. : 04 26 28 67 36
pierre-jean.martinez@developpement-durable.gouv.fr

Le préfet coordonnateur de bassin Rhône-Méditerranée

à

Mesdames et Messieurs les élus du bassin
Rhône-Méditerranée
(liste des destinataires in fine)

OBJET : *Stratégie d'organisation des compétences locales de l'eau (SOCLE) du bassin Rhône-Méditerranée – consultation des collectivités.*

Les réformes territoriales issues de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république (NOTRe) et de la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) concernent en particulier les compétences locales de l'eau, avec l'entrée en vigueur de la compétence « gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations » (GEMAPI) en 2018, ainsi que la mutualisation des compétences « eau potable et assainissement » à l'échelon intercommunal au plus tard en 2020.

Pour accompagner ces réformes, les représentations nationales des collectivités ont demandé à l'État de coordonner, dans chaque bassin hydrographique et sous la responsabilité des préfets coordonnateurs de bassin, l'élaboration d'une stratégie des compétences locales de l'eau (SOCLE).

Pour conduire ce travail en Rhône-Méditerranée, les services de l'État se sont appuyés sur cinq « commissions géographiques » organisées à l'automne 2016 par l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse. Ces réunions ont rassemblé plus de huit cents représentants des collectivités et des services de l'État. Elles ont permis des échanges riches et alimenté le travail d'élaboration d'un premier projet de SOCLE. Le document a ensuite été consolidé grâce aux avis formulés fin mai par les collectivités du bassin dans le cadre de la mission d'appui technique et du bureau du comité de bassin.

Le projet de SOCLE du bassin Rhône-Méditerranée est à présent disponible et **la consultation officielle des collectivités est ouverte jusqu'au 29 septembre 2017**. Vous trouverez les documents relatifs à cette consultation sur le site du bassin Rhône-Méditerranée à l'adresse internet suivante :

<http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/gestion/locale/socle>

Conformément à la réglementation, je vous invite à me faire part de vos observations par voie électronique, **via le formulaire en ligne mis à votre disposition** à l'adresse indiquée ci-dessus.

Les remarques que vous formulerez permettront à mes services de faire évoluer le projet à l'automne 2017, afin que le document final qui sera adopté par mes soins après avis du comité de bassin en décembre 2017, corresponde au mieux à vos besoins.

Au vu de l'importance des enjeux de notre bassin concernant la gestion des cours d'eau, la prévention des inondations, la gestion durable des services d'eau potable et d'assainissement, je sais pouvoir compter sur vos nombreuses contributions.

Le préfet coordonnateur de bassin
Rhône-Méditerranée



Henri-Michel COMET

Liste des destinataires

Pour attribution :

Mesdames et Messieurs les élus du bassin Rhône-Méditerranée :

- Mesdames et Messieurs les maires,
- Mesdames et Messieurs les président(e)s des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre,
- Mesdames et Messieurs les président(e)s des syndicats mixtes de rivières, d'eau potable et d'assainissement,
- Mesdames et Messieurs les président(e)s des conseils départementaux,
- Mesdames et Messieurs les président(e)s des conseils régionaux,

Pour information :

- Mesdames et Messieurs les préfets du bassin Rhône-Méditerranée,
- Mesdames les directrices et Messieurs les directeurs des DREAL et DDT du bassin Rhône-Méditerranée,
- Monsieur le directeur général de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse,
- Monsieur le directeur de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes,
- Monsieur le directeur de la direction régionale Auvergne-Rhône-Alpes de l'agence française pour la biodiversité.